

**RAPPORT DE SUIVI DU PROJET DE REMPLACEMENT  
ET DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE SOUS L'AUTOROUTE  
DE LA CÔTE-DE-LIESSE**

*Suivi a posteriori*

Le projet de remplacement de la conduite sous l'autoroute Côte-de-Liesse a été approuvé le 24 février 2009 par la décision D-2009-011 de la Régie de l'énergie (ci-après « la Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro ») de soumettre, au rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

**Échéancier et planification des travaux**

Les travaux ont été complétés en juillet 2009. Les derniers travaux correctifs et de finition au chantier ont été complétés et approuvés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) en mai 2010, selon l'échéancier prévu. Les coûts totaux du projet ont été inférieurs de 213 586 \$ à ceux prévus initialement.

<b>SUIVI BUDGÉTAIRE</b>			
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2010</b>			
(\$)			
	<b>Budget prévu initialement (1)</b>	<b>Réel au 30 septembre 2010 (2)</b>	<b>Écart (2-1)</b>
Conduite principale	3 395 000	3 242 206	(152 794)
Modifications des branchements existants	385 000	332 999	(52 001)
Contingence 10 %	378 000	0	(378 000)
Frais généraux (15,4 %)	640 332	550 581	(89 751)
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>4 798 332</b>	<b>4 125 785</b>	<b>(672 547)</b>
Contribution MTQ	(2 079 000)	(1 620 040)	(458 960)
<b>TOTAL DE GAZ MÉTRO</b>	<b>2 719 332</b>	<b>2 505 746</b>	<b>(213 586)</b>

**Demande de mettre fin au suivi**

Compte tenu que le projet de remplacement de la conduite sous l'autoroute Côte-de-Liesse est complété et que la conciliation des coûts réels par rapport aux prévisions initiales a été faite, Gaz Métro demande à la Régie, conformément à la décision D-2010-111, de mettre fin à ce suivi.